
Dons patriotiques en tout genre des citoyens de Villers-Cotterêts, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en tout genre des citoyens de Villers-Cotterêts, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 387;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38595_t1_0387_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

quels il nous élève nous assurent de son innocence. Rendez-nous votre soutien en ordonnant que votre comité de sûreté générale s'occupe de son sort dans le plus court délai.

Maria LEMOINE, *déc. de 12 ans*; Jean-Baptiste LEMOINE, *op. de 11 ans*; Joseph LEMOINE, *op. de 7 ans*; Marie, pour Eugénie LEMOINE, *sa sœur, âgée de 5 ans*.

Le citoyen Camberlin, au nom du comité de surveillance de Villers-Cotterets, annonce à la Convention que l'activité des recherches de ce comité lui a fait découvrir dans une maison bâtie dans une carrière, distante d'une lieue de la commune, et enterrés à 4 pieds de profondeur, 112 marcs 4 onces 4 gros d'argenterie, une croix et 4 chandeliers argentés, et 3 douzaines de couteaux à manches d'argent, provenant de la dame Mazancour, émigrée.

Les titres de sa ci-devant terre, trouvés dans la forêt au pied d'un arbre, où ils avaient été cachés, ont été remis à l'Administration du district de Soissons, et l'argenterie a été déposée, dit ce citoyen, au bureau des domaines nationaux, ainsi que l'a ordonné la Président de la Convention nationale.

Il ajoute encore que ses concitoyens s'empres- sent de déposer sur l'autel de la patrie, des dons en tout genre, tels que bas, chemises et souliers, pour les braves défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Camberlin (2).

Aux citoyens représentants du peuple souverain.

Citoyens,

Le comité de surveillance de Villers-Cotterets, toujours actif à remplir tous les devoirs qui lui sont délégués, tant dans l'enceinte de sa commune que dans son canton, ayant, par ses perquisitions, découvert dans une maison bâtie dans une carrière, distante d'une lieue de la commune et enterrés à quatre pieds de profondeur, 122 marcs 4 onces 4 gros d'argenterie, une croix et quatre chandeliers argentés et trois douzaines de couteaux à manches d'argent, provenant de la dame Mazancour, émigrée, et tous les titres de sa terre cachés au pied d'un arbre dans la forêt, m'a chargé, moi, Camberlin, un de ses membres, de déposer au sein de la Convention nationale ladite argenterie, laquelle j'ai portée, par ordre du Président de la Convention, au bureau des domaines nationaux. Et quant aux titres, nous les avons remis à l'Administration du district de Soissons.

Je vous observe en outre que le patriotisme est, dans ladite commune, à la hauteur de la Révolution, et que notre comité voit avec plaisir tous les citoyens s'empres- ser de déposer sur l'autel de la patrie des dons en tout genre,

tels que bas, chemises et souliers pour les défenseurs de la patrie qui combattent, aux frontières, les esclaves des tyrans.

CAMBERLIN.

Paris, le 22 frimaire de l'an II de la République une et indivisible.

La Société populaire de la commune d'Égalité-sur-Marne, remet sur le bureau de la Convention l'état des dons patriotiques faits dans son sein depuis le 14 brumaire, dont l'énumération suit :

En assignats, 1.481 livres; en numéraire, 90 livres; 110 chemises, 10 paires de bas, 13 serviettes, 2 paires de draps, 1 bonnet de coton, 18 aunes de toile, 5 cols, 2 pantalons.

1 cachet, 1 calice et 1 patène, 3 paires de boucles, 1 croix ci-devant de Saint-Louis, 1 croix de collier, 6 paires de boucles d'oreilles, 1 alliance, 1 paire d'épaulettes, 1 croix et 1 anneau, or et argent.

1 vieil écu de 6 livres, une pièce d'argent portant la figure de Necker, 4 chandeliers de cuivre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire d'Égalité-sur-Marne (2).

Représentants du peuple,

« La Société populaire de la commune d'Égalité-sur-Marne vous annonce que depuis le 14 de brumaire, elle a reçu les dons patriotiques dont l'énumération suit :

En assignats.....	1.481 liv.
En numéraire.....	90
Cent-dix chemises, dix paires de bas, treize serviettes, deux paires de draps, un bonnet de coton, dix-huit aunes de toile, cinq cols, deux pantalons.	

Un cachet, un calice et une patène, trois paires de boucles, une croix ci-devant Saint-Louis, une croix de collier..... en argent.

Six paires de boucles d'or, une alliance, une paire d'épaulettes, une croix et un anneau..... en or.

« Un vieil écu de six livres et une pièce d'argent portant la face de Necker.

« Quatre chandeliers de cuivre.

Si elle voit avec joie multiplier les offrandes civiques dans son sein, elle s'honore de la fierté républicaine qui lui a fait arrêter, le 22 brumaire, qu'elle ne recevrait pas les dons des dévotus lorsqu'ils seraient accompagnés de pétitions.

Les président et secrétaires,

MAINGON; Ch. H. NÉRAE; Gaillard
le CART.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 150.
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 814.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 151.
(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 814.